

Communiqué de presse

Près d'un Wallon sur 20 a déjà conduit sous l'influence combinée de drogues et d'alcool : le Ministre Carlo Di Antonio et l'AWSR demandent un durcissement des sanctions

14.06.18

Selon une enquête de l'AWSR, 75% des conducteurs sous l'influence de drogues ont parallèlement consommé de l'alcool. Ce comportement extrêmement risqué d'une consommation combinée alcool-drogue n'est pas suffisamment sanctionné à l'heure actuelle. Carlo Di Antonio, Ministre wallon en charge de la Sécurité routière, et l'AWSR demandent de prévoir des sanctions plus sévères en la matière.

Suite au lancement de la campagne BOB la semaine dernière, l'alcool au volant est au centre des préoccupations et la police a annoncé des contrôles alcool renforcés pendant tout l'été. On parle malheureusement peu de la conduite sous l'influence de drogues et encore moins de la conduite sous l'influence combinée de drogues et d'alcool. Pourtant, cette problématique existe en Wallonie et elle fait littéralement exploser le risque d'être impliqué dans un accident grave !

Drogue + alcool : le cocktail explosif

La combinaison alcool/drogue est la plus dangereuse en matière de conduite sous influence, elle augmente en effet de 20 à 200 fois le risque d'accident grave et mortel ! Un conducteur qui conduit sous l'influence d'alcool et de cannabis, par exemple, a 100 fois plus de risques d'être impliqué dans un accident grave.

Sanction insuffisante

La catégorisation des infractions routières implique des sanctions croissantes en fonction de la mise en danger des usagers de la route. Les recherches scientifiques montrent clairement que la conduite sous l'influence combinée d'alcool et de drogues occasionne un risque très élevé d'accident, supérieur au risque lié à la conduite sous l'influence d'alcool seul ou de drogue sans alcool.

Le Ministre Carlo Di Antonio et l'AWSR demandent donc de rendre les sanctions pour conduite sous influence à la fois d'alcool et de drogues plus sévères. Cette action est menée en marge de la campagne accidents de week-end qui est actuellement organisée par l'AWSR en Wallonie et qui aborde la conduite sous l'influence de drogues et d'alcool.

Déjà le cas à l'étranger

Des législations dans ce sens existent déjà à l'étranger. **En France, par exemple, il existe une peine spécifique dans le cadre du cumul alcool et drogue(s).** Toute personne qui conduit un véhicule sous l'emprise de drogues et d'alcool risque trois ans d'emprisonnement

et 9.000 euros d'amende contre deux ans d'emprisonnement et 4.500 euros d'amende si elle est uniquement sous l'influence de stupéfiants

La drogue au volant en Wallonie

L'AWSR a mené une étude dans le but de mieux appréhender les connaissances, attitudes et comportements des Wallons en matière de conduite sous l'influence de drogues. Les résultats sont préoccupants.

- **Un Wallon sur 20 a déjà conduit sous l'influence de drogues**

Un conducteur wallon sur 20 (5,5%) a déjà conduit au moins une fois au cours de l'année écoulée en étant sous l'influence de drogues. Par ailleurs, près d'un Wallon sur 20 a déjà conduit en ayant combiné alcool et drogues ! 3 conducteurs sous l'influence de drogues sur 4 avouent d'ailleurs adopter ce comportement excessivement risqué !

- **Surtout du cannabis**

Le cannabis est de loin la drogue la plus souvent consommée. Neuf conducteurs sous l'influence de drogues sur 10 ont consommé du cannabis. Près de la moitié des conducteurs sous l'influence de drogues (42%) ont également révélé avoir conduit au moins une fois après avoir pris d'autres drogues (cocaïne, ecstasy/amphétamines, nouvelles drogues de synthèse, hallucinogènes, opiacés...).

- **Principalement des jeunes hommes**

Un conducteur ayant conduit sous l'influence de drogues sur 2 est un jeune homme âgé entre 18 et 34 ans. Par ailleurs, de manière générale, les hommes conduisent plus souvent sous l'influence de drogues que les femmes. 70% des conducteurs sous l'influence de drogues sont en effet des hommes.

- **Drogue et risque d'accident**

Les conducteurs ayant déclaré avoir conduit au moins une fois en étant sous l'influence de drogues sont significativement plus nombreux que les autres à avoir eu un accident que ce soit corporel (26% contre 6% pour les conducteurs qui n'ont rien consommé) ou matériel (44% contre 29%).

- **Minimisation des risques**

Les conducteurs sous l'influence de drogues sont significativement plus nombreux à minimiser les risques liés à la conduite sous influence de drogues. Ainsi, 65% des conducteurs sous l'influence de drogues considèrent que le cannabis est moins dangereux que l'alcool au volant contre 14% pour les autres conducteurs. Ils tendent également à sous-estimer les effets des drogues sur leur état de conduire. Seuls 54% d'entre eux reconnaissent que le cannabis dégrade les capacités de conduite et 17% s'estiment même être plus réactifs quand ils conduisent sous l'influence de cannabis !

Conclusion

La conduite sous l'influence est l'une des causes majeures des accidents de la route. Combiner drogues et alcool avant de prendre le volant démultiplie le risque d'avoir un accident. Il s'agit donc d'un comportement qui doit absolument être davantage sanctionné.

Contacts presse :

Marie MINET – Porte-parole du Ministre Carlo Di Antonio - 0479/88.84.75

Belinda DEMATTIA – Porte-parole AWSR - 0498/04.83.61

[Suivez nous sur Twitter @AWSR_be](#)
www.tousconcernes.be